



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 7 MARS 2017

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le septième jour du mois de mars 2017 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Carol Rivard, messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absences motivées: Mesdames Linda Gamache et Julie Mayer, conseillères.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Résolution # 2017-03-46 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 mars 2017 à 20 h.

Résolution # 2017-03-47 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2017-03-48 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de l'assemblée ordinaire du 7 février 2017 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-03-49 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 8 février 2017 au 7 mars 2017 dont le montant est de 120 461,28 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 205 948,54 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2017-03-50

RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2016 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 231-2006 DE FAÇON À PERMETTRE UN GARAGE PRIVÉ ISOLÉ EN PLUS D'UN GARAGE ATTENANT POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉE ET JUMELÉE, BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite autoriser la construction d'un garage privé isolé en plus d'un garage privé attenant sur un même terrain pour les habitations unifamiliales isolée et jumelée, bifamiliale et trifamiliale, sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de séance du conseil tenue du 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU QU'un premier projet du présent règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2016;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 5.6 « Nombre autorisé » est modifié en ajoutant après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

« Malgré l'alinéa précédent, dans le cas d'une habitation unifamiliale isolée ou jumelée, bifamiliale ou trifamiliale, un garage privé attenant et un garage privé isolé peuvent être aménagés sur un même terrain à titre de constructions accessoires ».

ARTICLE 2

L'article 5.7 « Superficie » est modifié en ajoutant le paragraphe suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

« c) Dans le cas d'une habitation unifamiliale isolée ou jumelée, bifamiliale ou trifamiliale, la superficie de chaque garage ne doit pas excéder 80 mètres carrés par garage, sans excéder la superficie d'implantation de l'habitation lorsque le garage est attenant ».

ARTICLE 3

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce huitième jour de mars 2017.

Claude Leroux
Maire

Marie-Lili Lenoir, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion :	6 décembre 2016
Adoption de premier projet de règlement :	10 janvier 2017
Assemblée publique de consultation :	7 février 2017
Adoption du second projet de règlement :	7 février 2017
Adoption du règlement :	7 mars 2017

Résolution # 2017-03-51

DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MADAME JULIE MAYER

CONSIDÉRANT la vente de sa propriété, la conseillère, madame Julie Mayer, n'a plus la qualité de propriétaire et/ou résidente dans la municipalité;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'à regret, le conseil municipal accepte la démission de la conseillère, madame Julie Mayer.

QUE le conseil municipal remercie chaleureusement madame Mayer pour son implication active et son dévouement dans plusieurs comités et diverses activités municipales pendant près de quatre ans.

Résolution # 2017-03-52

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE / ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C.s-3.4), la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu pour leur territoire respectif;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le plan de mise en œuvre intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

DE transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Résolution # 2017-03-53

MANDAT À DOMINIC SÉNÉCAL DE WSP POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU MDDELCC

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate monsieur Dominic Sénécal, biologiste de la firme WSP, afin de représenter la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi de la qualité de l'environnement auprès du MDDELCC pour le rehaussement et l'élargissement de la 67^e Avenue.

Résolution # 2017-03-54

INSCRIPTIONS AUX CONGRÈS ADMQ, COMAQ ET ACSIQ

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, à assister au congrès annuel de leur association respective, et ce, avec frais de dépenses selon la politique de remboursement établie :

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), du 14 juin au 16 juin 2017 à Québec;

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), du 24 mai au 26 mai 2017 à Laval;

Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), du 20 mai au 23 mai 2017 à Québec.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Résolution # 2017-03-55

**CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2017-01-15 – BRIGADE DES
POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution complète la résolution # 2017-01-15;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ajoute à la liste énumérant tous les officiers et pompiers faisant partie de la brigade des pompiers de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, les trois noms suivants :

Monsieur Wesley Charbonneau, pompier;
Monsieur Benoît Chatelois, pompier;
Monsieur Éric Tardif, pompier.

Résolution # 2017-03-56

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2016, le tout tel que préparé et présenté par monsieur Michaël Rodrigue, CPA, de la firme Michel Beaulieu CPA inc.

Résolution # 2017-03-57

**ANNULATION D'UN MONTANT DE 300 000 \$ RÉSERVÉ POUR
IMMOBILISATIONS FUTURES**

CONSIDÉRANT les résolutions 2005-05-114 et 2013-06-128 constituant l'affectation de surplus pour immobilisations futures;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-06-128 modifiant l'affectation de surplus aux fins d'immobilisation par l'affectation de surplus pour la construction d'une garderie et d'une résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a abandonné le projet de construction d'une garderie et d'une résidence pour personnes âgées, le tout sous l'autorité d'un OBNL créé par la municipalité;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal annule l'affectation de surplus de 300 000 \$ pour le transférer au surplus non affecté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-03-58

AVIS DE PROJET ET ÉTUDE D'IMPACT DU PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DES CANAUX DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE- AUX-NOIX

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate monsieur Marc Pelletier pour rédiger, signer et déposer l'avis de projet et l'étude d'impact du programme décennal de dragage d'entretien des canaux de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Résolution # 2017-03-59

APPUI – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-03-60

PARTICIPATION AU GALA DES AGRISTARS 2017

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal participe à la soirée organisée par la Fédération de l'UPA de la Montérégie en reconnaissance aux producteurs agricoles, qui se tiendra le 4 avril prochain, par l'achat de deux billets au coût de 68 \$ l'unité.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de février.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de février.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

En l'absence de madame Éliane St-Pierre, coordonnatrice au service des loisirs et événements, la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, dépose son rapport du mois de février.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2017-03-49, 2017-03-53, 2017-03-54, 2017-03-58, 2017-03-60.



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2017-03-61

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 22 h 15.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**